La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

**Bourse Régionale de Mobilité Internationale Etudiants - BRMIE**

# ATTESTATIONS DE PRESENCE / Attendance Certificate

**Nom et prénom de l'étudiant :** ……

**Établissement d'accueil :** ……

**Pays :** ……**Ville :** ……

## CERTIFICAT DE PRESENCE

*À faire établir dès le début de la formation ou du stage*

Je soussigné(e) (Nom et prénom du signataire) / *I, the undersigned (Name and surname)*

……

Fonction du signataire *(Job title)* : ……

Certifie que l'étudiant, nommé ci-dessus, est présent dans mon établissement, aux dates prévisionnelles suivantes / *Certifies that the student named above will be present at my establishment or institution during the following provisional dates :*

- Date de début de stage ou de formation *(starting date) - Day / Month / Year)* : le ___/___/___
- Date de fin de stage ou de formation *(ending date) - Day / Month / Year)* : le ___/___/___

Certifie que, dans le cadre d'un stage, l'indemnisation ou rémunération prévisionnelle en mensuel net est de / Certifies that, as part of an internship, the estimated monthly net compensation or remuneration is : ……
(Préciser la devise / Specify the legal currency)

Fait à (*signed at*) : …… Le (*date*) : ……

Signature et tampon de l'établissement d'accueil / *Signature and Stamp*:

## CERTIFICAT FINAL

Attention, vous disposez d'un **délai maximum de trois mois** à compter de la date de fin de votre mobilité pour transmettre votre certificat final, lors de votre demande de paiement.

Je soussigné(e) (Nom et prénom du signataire) / *I, the undersigned (Name and surname)*

……

Fonction du signataire *(Job title)* : ……

Certifie que l'étudiant, nommé ci-dessus, a été présent dans mon établissement, aux **dates exactes** suivantes / *Certifies that the student named above was present at my establishment or institution during the following exact dates :*

- Date de début de stage ou de formation *(starting date) - Day / Month / Year)* : le ___/___/___
- Date de fin de stage ou de formation *(ending date) - Day / Month / Year)* : le ___/___/___

Certifie que, dans le cadre d'un stage, l'indemnisation ou rémunération en mensuel net perçue était de / *Certifies that, as part of an internship, the monthly net compensation or remuneration received was*: ……
(Préciser la devise / *Specify the legal currency*)

Fait à (*signed at*) : …… Le (*date*) : ……

Signature et tampon de l'établissement d'accueil / *Signature and Stamp*:

# Certificat de présence et certificat final

## Consignes

- Document à renseigner **sans rature ni surcharge ;**
- Les certificats de présence et de fin de séjour doivent être signés par le **Responsable de l'établissement ou de la formation ou par le représentant de la structure d'accueil à l'étranger dans le cas d'un stage ;**
- Si l'établissement d'accueil ne dispose pas de tampon, il est possible d'établir le certificat sur papier à en-tête de l'établissement ou de joindre à ce certificat signé une **carte de visite du signataire contresignée** (cette carte de visite devra faire apparaître les coordonnées et noms complets du représentant de la structure d'accueil) ;
- Le modèle du certificat est disponible dans votre espace Portail des Aides ;
- Votre certificat de présence est à faire établir **dès le début** de votre formation ou de votre stage. Il conditionne l'obtention de l'acompte de la bourse ;
- Toute différence sur la date de début de mobilité entre le certificat de présence et le certificat final devra être justifiée ;
- Attention, **vous disposez d'un délai maximum de trois mois** à compter de la date de fin de votre mobilité pour transmettre votre certificat final, lors de votre demande de paiement. **Comme mentionné dans le règlement du dispositif et dans l'arrêté attributif de bourse qui vous a été adressé, l'absence d'envoi de vos justificatifs dans les délais vous expose au non-versement du solde voire à un remboursement potentiel de l'acompte perçu** selon les modalités suivantes **:**
  - ✓ Si vous envoyez vos justificatifs complets entre 3 et 5 mois après votre retour de mobilité, vous ne percevrez pas le solde de la bourse mais le remboursement de l'acompte ne vous sera pas demandé ;
  - ✓ Si vous n'envoyez pas vos justificatifs dans les 5 mois après votre retour de mobilité, vous devrez rembourser l'acompte perçu et un courrier de remboursement de la Région ainsi qu'un titre de recette de la Paierie régionale vous seront alors adressés.